

Compte rendu de la réunion en préfecture de l'Essonne (Evry) concernant l'ouverture d'un CAO à Forges - 23 septembre 2016 – 20H15

A l'initiative de Mme la Préfète, les objectifs de cette réunion est de :

- . Faire la transparence sur l'action publique en lien avec l'importante désinformation autour de ce projet
- . Préciser les engagements de l'Etat
- . Échanger sur les pratiques
- . Fédérer en lien avec la division de la population locale sur le sujet

Mme le préfète revient sur le projet d'accueil à Forges :

- . Il s'agit d'un CAO c'est à dire une structure de mise à l'abri pour une période de 1 à 4 mois
- . Il existe 162 CAO sur le territoire national. Les personnes accueillies n'ont pas le statut de réfugiés et leur situation administrative est en phase d'étude
- . Les personnes n'ont pas vocation à être intégrées, elles sont ensuite orientées vers des structures spécialisées en fonction de leur statut. La création d'un CAO est une prérogative de l'Etat. Elle ne nécessite pas de décision du Conseil municipal (CM) local.

Elle indique que, suite à la réception d'un courrier récapitulant les exigences de la mairie de Forges (cf : lettre ouverte de la Municipalité du 12 septembre 2016), Mme la préfète s'engage sur les points suivants :

- . Un effectif limité à 91 personnes. L'arbitrage a été pris par le 1^{er} ministre et ministre du logement
- . Une durée de convention réduite de 4 à 2 ans
- . Un renforcement de la surveillance du site
- . Un renforcement de la sécurité des écoles (des forces de l'ordre discrètes et des caméras dites « tactiques » : une aux abords de l'école, la seconde devant le centre pour protéger les migrants d'actions criminelles)
- . Un comité de suivi du CAO avec les élus de Forges
- . La création d'un GT habitants + mairie pour étudier les demandes de la population
- . Un accompagnement de l'état pour travailler à la reconversion du site
- . En revanche, la demande sur le public mixte ne pourra recevoir de suite favorable. Il n'est pas possible de scolariser des enfants à Forges et les locaux du centre ne sont pas adaptés aux familles.
- .le référendum local est illégal car il s'agit d'une compétence de l'Etat et non de la commune.

S'en suivent des interventions et témoignages concernant l'accueil de migrants :

Intervention du Père B. Devert (association Habitat et Humanisme) : il s'agit de l'organisme gestionnaire du CAO de Bonnelles : il ne faut pas accepter les situations qui « *referment* » et ouvrir son cœur ; il évoque un humanisme qui suscite de la fierté. Il revient sur l'engagement des habitants de Bonnelles et la mobilisation des habitants pour l'apprentissage de la langue ou l'implication de traducteurs anglais.

Intervention de Lionel Tarlet (directeur académique Essonne) : l'école est le lieu physique protégé de l'extérieur, fermée à clé après le début des cours, et que la première des obligations de l'Etat est la sécuriser des enfants (vigilance renforcée, exercices de sécurité). Lors de la réunion à Forges, des craintes de mise en contact de migrants avec les enfants se sont fait jour. Ce ne sera pas possible car il n'y a pas d'agrément du fait des inspecteurs d'académie. L'inquiétude légitime des parents est comprise mais il convient de laisser les enfants hors des querelles des adultes et de toute instrumentalisation politique.

Intervention de Mme Versini (Adjointe aux affaires sociales - ville de Paris) : Paris supporte un « flux de réfugiés » de 50 personnes par jour. Depuis juin 2015, ce sont 19 000 personnes qui sont passées par la Porte de la Chapelle (premier lieu d'arrivée dans la capitale). Face à cette arrivée de réfugiés, l'Etat a redimensionné les projets d'accueil en lien avec les engagements de la France (convention de Genève). Les femmes avec enfants et famille ne représentent que 10% des arrivées. Au sujet de Forges, Mme. Versini indique qu'il s'agit d'un dispositif développé par l'Etat. La ville de Paris est volontaire et met des locaux à disposition de l'Etat qui met ensuite à disposition d'associations qui gèrent le site. Le nombre de personnes n'est pas le fait de la ville de Paris mais de l'Etat.

Intervention combinée de M. B. Morel (directeur Emmaüs) et de Mme A. El Hassak-Marzorati (directrice adjointe Emmaüs) : Les événements de Forges ont induit la stupéfaction des autorités et des associations. Ils ont donné lieu à des réunions de Bureau et du Conseil d'administration d'Emmaüs. Il évoque le lycée Jean Carré, bâtiment vide qui se dégradait, mitoyen d'un collègue en activité ou aucun problème n'a été noté. Le centre accueille 145 hommes isolés. Emmaüs souhaite que le projet de Forges soit un beau projet sur lequel on pourra travailler ensemble. La vocation du centre est l'orientation des personnes vers d'autres centres. Il y aura 20 professionnels présents au quotidien dont une chef de service, 3 travailleurs sociaux, 14 auxiliaire socio-éducatifs, 1 animateur et 1 ouvrier qualifié.

- . Les objectifs poursuivis
 - . La mise à l'abri (de 91 personnes)
 - . Le recueil des infos sociales et administratives (3 travailleurs sociaux)
 - . L'aide à l'accès au droit et l'aide aux démarches
 - . Le suivi individuel
 - . L'accès aux soins et à l'hygiène (en lien avec la croix rouge et l'ARS)
 - . La promotion de la pratique culturelle et sportive
 - . Les cours de français
 - . L'alimentation (repas)
- . Mme A. El Hassak-Marzorati décrit la composition des bâtiments
 - . Kiosque accueil à l'entrée (contrôles des entrées et sorties)
 - . Deux ailes (44 et 47 occupants) avec 1 espace de restauration polyvalent (cuisine de réchauffage)
 - . Une salle de classe pour apprentissage du Français
 - . Un atelier pédagogique autour de la cuisine collective
 - . Un système de communication internet (cyber-lieu)
 - . Du travail sur espaces verts (fruitiers, potagers), création d'un parcours santé...
- . Les Migrants seront Soudanais, Afghans et Somaliens pour la plupart dans un premier temps

Intervention du Colonel Jean-Marc Michelet : Il existe d'autres sites en Essonne du type de celui de Forges (Champceuil et Ormoy). Les migrants ne sont pas des criminels et leur sécurité sera donc également assurée. En matière de sécurité, un exercice de sécurité sera effectué dans les écoles en octobre, des caméras ont été installées et elles renvoient les images à Evry (centre opérationnel). Une Participation citoyenne est prévue et un appel à des réservistes opérationnels (moins de 41 ans) sera présenté lors d'un CM.

M. le Rabbin M. Serfaty : Deux principes fondamentaux de la culture juive : l'altérité (amour de l'autre) et l'Amour de l'étranger ; Il se réfère au texte du deutéronome (23 :16-17) « Tu ne livreras pas le fugitif qui fuit son maître » - « Tu accueilleras [l'étranger] en ton sein là où il sera bien dans sa peau, et tu ne commettras pas à son égard d'injustice ». Il est donc question pour lui de ne pas offenser l'étranger, de ne pas susciter de la peur, et d'aller vers l'autre...

Questions-réponses :

Interventions du CM de Forges

- des informations erronées publiées par le procureur de la République.
- Absence de la ville de Paris dans les réunions
- Pas de concertation sur Forges alors qu'il y a eu concertation sur Ivry.
- Un document erroné récent de la ville de Paris qui indique 191 migrants

- Intervention de Colette Lecuyer (qualité de vie)

- . Il n'y a pas de raison d'expliquer la nécessité d'accueillir les migrants

- Intervention Xavier Pain (diacre secteur Limours) :

- . Deux chocs pour les habitants de Forges
 - . La nécessité d'accueillir les migrants sur la commune
 - . La présence de voisins « haineux » et « racistes »

- Intervention de la responsable de « terre d'asile » autour de la situation à Bonnelles et intervention de Guy Poupart (marie de Bonnelles) : L'idée n'est pas d'être le « Zorro de service », mais d'apporter un témoignage.

Les points qui font que l'accueil pourra fonctionner : la confiance et l'engagement de l'Etat (via les préfectures et les sous préfectures), l'importance d'avoir l'aide des services de gendarmerie et du SDIS, chercher à impliquer les habitants. La situation changera lorsque les migrants seront arrivés.

La réunion se termine à 23H15